

Date d'adoption de la loi
2011

Date prévue d'entrée en vigueur
2012

Pourcentage du paquet couvert

Les mises en garde sanitaires doivent impérativement couvrir 50 % de l'avant et 50 % du dos des paquets. En tout, 50 % de la surface externe du paquet sont réservés aux mises en garde sanitaires. Les mises en garde sont rédigées en arabe sur la face avant du paquet et en anglais sur la face arrière.

Calendrier de rotation et historique

Six mises en garde sont utilisées sur les emballages des produits du tabac dont deux spécialement conçues pour les paquets de tabac pour pipe à eau. Restrictions relatives aux informations trompeuses L'utilisation de termes descriptifs trompeurs comme « légère » et « douce » est interdite sur les emballages.

ÉTIQUETTES DE MISE EN GARDE

2012



Cigarettes contain more than 4000 toxic substances and causes death



Passive smoking affects fetus and leads to growth retardation and premature labor



Smoking causes early death



Smoking increases risk of more than 25 diseases including cancer and cardiovascular disease

